

# La comptabilité du carbone bleu, une solution d'avenir

12 avril 2022 - 12 avril 2022

Ce n'est que depuis 2009 et la publication du rapport des Nations unies intitulé « Blue Carbon. The role of healthy oceans in binding carbon » que le terme « carbone bleu » fait partie de notre vocabulaire. Cette notion est apparue dans le cadre du mouvement de mise en œuvre de l'économie bleue, en même temps que celles de « croissance bleue », de « biotechnologies bleues » et d'« obligations bleues ».

Ce concept fait référence au CO<sub>2</sub> absorbé et stocké par les écosystèmes marins et côtiers. Dans les eaux libres, le phytoplancton joue un rôle essentiel dans la fixation du carbone, tandis que le fond de la mer assure une fonction déterminante en stockant le carbone provenant de la décomposition des plantes et des animaux.

Le même phénomène se produit le long des côtes où le CO<sub>2</sub> participe à l'anabolisme des plantes pour produire de la biomasse par le biais de la photosynthèse. Compte tenu de leurs capacités de séquestration et de stockage, les herbiers marins, les marais salants et les mangroves sont les trois principaux écosystèmes du carbone bleu.



©EU GCCA+ Suriname Harvey Lisse/Climate Tracker

En 2015, seules les mangroves étaient recensées dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) prévues dans le cadre de la préparation de l'accord de Paris. La tendance actuelle vise à étendre la liste à d'autres écosystèmes de carbone bleu, dans la mesure où les pays côtiers accordent de plus en plus d'attention au rôle qu'ils jouent dans l'atténuation des effets du changement climatique.

Le Cap-Vert a ainsi récemment annoncé qu'il inclurait les herbiers marins dans ses CDN. En Mauritanie, la grande aire marine protégée du parc national du Banc d'Arguin contribue à hauteur de 20 % à la réalisation de la CDN du pays grâce aux herbiers marins du parc, dont la valeur est estimée à 9 milliards de dollars, pour des coûts d'exploitation annuels de seulement 1,5 million de dollars environ – soit un retour sur investissement très élevé !

Malgré la contribution significative des écosystèmes côtiers au processus d'atténuation des effets du changement climatique, à ce jour, aucun pays n'a mis en place un mécanisme officiel d'évaluation et de comptabilisation du carbone bleu. Les évaluations actuelles sont effectuées sur une base ad hoc et portent généralement sur les zones marines protégées pour en souligner l'importance. Ces évaluations ne sont plus axées sur la préservation de la biodiversité, mais sur la lutte contre les effets du changement climatique, une démarche bien plus susceptible d'attirer des financements.

À cet égard, la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (CEA) a lancé une initiative en 2020, la Boîte à outils d'évaluation de l'économie bleue, dont le but est de rendre compte de la contribution des écosystèmes bleus au développement de l'économie bleue dans les pays africains. Adaptable, entre autres, à tous les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, cet outil d'évaluation permet de comptabiliser l'ensemble des services produits par les écosystèmes bleus de manière relativement simple et peu coûteuse.

Des systèmes de comptabilité plus sophistiqués sont en cours d'élaboration, tels que le Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) des Nations unies, qui intègre des données économiques et environnementales afin de fournir une vision plus complète et polyvalente des interactions entre l'économie et l'environnement.

Des efforts doivent être déployés à court terme pour obtenir une évaluation de référence du carbone bleu des écosystèmes côtiers, de même que pour assurer le suivi de son évolution annuelle en fonction du changement de la taille des écosystèmes de carbone bleu et de leurs conditions écologiques ou sanitaires.

## Liens:

- [Revue des enjeux climatiques de l'UE AMCC+ N°9: En route vers une économie bleue](#)



Suivre la UE AMCC+



Rejoins UE AMCC+  
Plateforme Collaborative